



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du
2 juin 2025**

Date de la convocation : le 27 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin à 20 heures 15, le Conseil municipal de la commune d'Ottersthal, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire, M. Daniel GÉRARD, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
- 3) Projet de relais de radiotéléphonie – étude de faisabilité
- 4) Propriété des biens archéologiques – Oppidum du Fossé des Pandours
- 5) Vente de terrain Commune – SCHERRER
- 6) Sortie du Conseil Municipal et du Comité d'Animation de la Commune d'Ottersthal (CACO)
- 7) Rapport d'activités 2024
- 8) C.E.A. – Fonds Communal Alsace / Demande du solde au bénéfice de la CCPS
- 9) Ouverture d'un service TVA « vente de terrains »
- 10) Défrichement – NEXITY
- 11) D.I.A. – Déclarations d'Intentions d'Aliéner
- 12) Communications
- 13) Divers

Etaient présents : Adjoints : Denis SCHNEIDER et Thierry SEBASTIEN.
Lydia ANCEL, Patricia DELAGE, Thomas KALISCH, Claude JACOB, Jean-Claude HAMBURGER, François BURG, Anny STOLL.

Absents excusés : Béatrice CHABANE

Absent non excusé : Christian KEMPF

Procurations : Béatrice CHABANE qui donne pouvoir à Lydia ANCEL

Secrétaire de séance : Denis SCHNEIDER

2025-28 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales), est désignée comme secrétaire de la présente séance : Denis SCHNEIDER

2025-29 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 24 MARS 2025

M. le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 24 mars 2025.

ADOpte à l'unanimité des membres présents



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

2025-30 PROJET DE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE – ETUDE DE FAISABILITE

En vue d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile des habitants de la commune, l'opérateur Orange a fait part de son souhait d'installer une station de radiotéléphonie sur le territoire communal.

A cet effet, l'opérateur a proposé à la commune une installation des antennes dans le clocher de son église, derrière les abat-sons.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'étude de faisabilité du projet
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention ou le bail

Sous réserve de transmettre les plans du projet au préalable

ADOpte à l'unanimité des membres présents

2025-31 PROPRIETE DES BIENS ARCHEOLOGIQUES – OPPIDUM DU FOSSE DES PANDOURS

M. le Maire expose que dix opérations archéologiques n°1709, 1762, 1909, 2413, 3508, 3626, 3987, 4552, 4606 et 4854 autorisées par l'Etat, se sont déroulées de 1995 à 2006 sur l'Oppidum du Fossé des Pandours sur les Parcelles A9, A11, A20, A27 et D77, D78, D79, D80, D86, D88, D93, D94 et D108 du cadastre des communes d'Ottersthal et de Saverne.

Par conséquent, la commune d'Ottersthal est propriétaire des biens archéologiques mobiliers découverts sur les parcelles dont elle est propriétaire : A9, A11, A20 et A27.

VU la décision portant reconnaissance de la cohérence d'un ensemble de biens archéologiques en raison de son intérêt scientifique SRA N°2025/BAM004 en date du 13 mars 2025 ;

M. le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal, à titre gratuit :

- les dépôts des ensembles archéologiques dans leur intégralité au Musée du Château des Rohan à Saverne.
- les transferts de propriété à la Ville de Saverne pour affectation au Musée du Château des Rohan à Saverne.

Ces mobiliers seront portés à l'inventaire du Musée du Château des Rohan à Saverne qui remplit à ce titre toutes les garanties pour assurer une parfaite gestion et une bonne conservation de ce mobilier telles que requises par l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

Il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au don, dépôts et transferts de propriété.

ADOpte à l'unanimité des membres présents



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

2025-32 VENTE DE TERRAIN – COMMUNE – SCHERRER

Ayant recueilli la promesse d'achat d'un terrain au lieu-dit « HESSMATT » de M. Stéphane et Mme Cindy SCHERRER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente du terrain cadastré :

SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE
01	100	SAND	15,25 ARES

Au prix de 2 000 € TTC, en confiant la rédaction de l'acte à Mme Audrey DUCANOS, notaire à SAVERNE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle mentionnée.

2025-33 SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU COMITE D'ANIMATION DE LA COMMUNE D'OTTERSTHAL (CACO)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la sortie du Conseil Municipal prévue le samedi 5 juillet 2025 avec les membres du Comité d'Animation de la Commune d'Ottersthal (CACO)

- 4 h 30 Départ en bus à l'école primaire
- 10 h 00 visite du Sénat suivie d'un déjeuner dans son restaurant
- 15 h 00 visite cathédrale Notre-Dame -si possible- ou une balade en bateaux-mouches pour admirer la ville depuis la Seine
- Au retour un dîner au restaurant « Au Tilleul » d'Ottersthal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents, **DECIDE** :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires

2025-34 PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024

A- SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable du périmètre de la région Saverne-Marmoutier établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), pour en prendre acte.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

B- SUR LA QUALITE ET LR PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

De même, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du périmètre de la région Saverne-Zorn-Mossel établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), pour en prendre acte.

2025-35 C.E.A. – FONDS COMMUNAL ALSACE / DEMANDE DU SOLDE AU BENEFICE DE LA C.C.P.S. : PISTE BMX DE SCHWENHEIM

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Communal Alsace (F.C.A.) a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximums sur la période du mandat municipal.

La durée de ce dispositif est mobilisable jusqu'à fin 2025.

La limite pour la commune pour une période de trois années cumulées s'élève à 100 000,00 €.

Etant donné que la commune ne fait pas appel à l'intégralité du montant plafond, M. le Maire propose aux conseillers d'en faire bénéficier la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) dans le cadre de la création d'une nouvelle piste BMX à SCHWENHEIM ;

M. le Maire propose un montant de **15 000€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTIONS

Décide de faire bénéficier la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) du Fonds Communal Alsace mis en place par la CEA, au titre des travaux de création d'une piste BMX à SCHWENHEIM ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier

2025-36 OUVERTURE D'UN SERVICE TVA « VENTE DE TERRAINS »

M. le Maire rappelle la vente prochaine des terrains à NEXITY pour le lotissement « L'Orée du Bois »

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de procéder à une ouverture d'un service TVA « vente de terrains »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **L'OUVERTURE** d'un service TVA ponctuellement pour cette opération unique
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

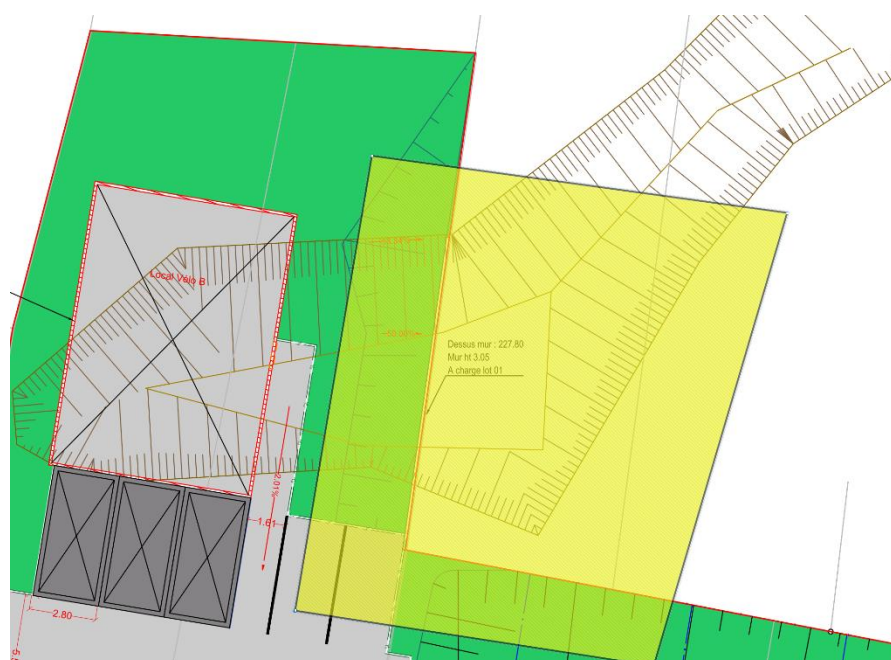
2025-37 DEFRICHEMENT – NEXITY

Dans le cadre du projet de construction du lotissement « l'orée du bois » par NEXITY, une opération de défrichage doit avoir lieu. L'autorisation de défrichage a été délivrée par l'arrêté préfectoral n°06-2023-07 pour la construction des deux bâtiments d'habitations collective, rue de Monswiller, par SAS NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE EST.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une opération de déboisement complémentaire est nécessaire.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **De DONNER** pouvoir à la SAS NEXITY IR PROGRAMMES ESPRIT VILLAGE EST, de déposer toute demande d'autorisation administrative liée au déboisement complémentaire, ainsi que son exécution, sur les parcelles communales, sis rue de Monswiller, suivant l'extrait de plan ci-dessous (zone en jaune, parcelle n° 111, CF plan ci-joint)





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

2025-38 D.I.A. DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intentions d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :

Propriétaires	Sections	Parcelles	Lieu-dit	Surface totale
Evelyne DOSSMANN	1 1	458/2 460/2	4 rue du Stade	22 a 53 ca
Pierre LEYENBERGER	2	29	34 rue Principale	7 a 78 ca
Daniel HAMANN et MEYER Jacqueline	1 1 1 1	463/118 464/118 467/118 469/118	Rue de Saverne	1 a 55 ca
Bernard RUBERT	1	187	Rue des Jardins	5 a 4 ca
Gabrielle KIEFFER (épouse POSTEL) & Christophe KIEFFER	1	186	Rue des Jardins	2 a 82 ca

Le Conseil Municipal prend acte du renoncement au droit de préemption des déclarations d'aliéner mentionnées ci-dessus.

2025-39 COMMUNICATIONS

NEXITY :

- Les ventes des terrains se réaliseront début juin
- 2 terrains constructibles sont sous compromis
- Pose de la 1^{ère} pierre de la maison senior début septembre 2025.

2025-40 DIVERS

M. Thierry SEBASTIEN, Adjoint au Maire de la commune d'Ottersthal, exprime le souhait de mettre en place des amendes de police concernant l'air de compostage, considérant que trop de personnes des communes extérieures viennent décharger sans autorisation.

Il propose également d'élargir les amendes aux stationnements gênants.

Pour se faire, il conviendra de créer une régie pour l'établissement des procès-verbaux et obtenir toutes les autorisations nécessaires de la préfecture et des communes associées au site de compostage.

La séance est levée à 21h30.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Thierry SÉBASTIEN
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Conseillère Municipale

Patricia DELAGE
Conseillère Municipale

Béatrice CHABANE
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

François BURG
Conseiller Municipal

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Claude JACOB
Conseiller Municipal

Thomas KALISCH
Conseiller Municipal

Christian KEMPF
Conseiller Municipal